

dans les mines; de plus, il y en a qui sont âgés de 60 ans et sont évidemment encore sur le marché du travail, ne pouvant recevoir de pension, ni de la mine ni du gouvernement fédéral. Or, ceux-là qui trouvent un emploi sur le marché du travail prennent la place de jeunes qui pourraient en faire une carrière pendant plusieurs années. Mais non, à ce moment-là, on maintient l'anxiété tant chez les vieux que chez les jeunes.

Pour ma part, je serais très favorable à l'idée d'accorder une pension à l'âge de 65 ans sans évaluation des ressources et à l'âge de 60 ans, après enquête. Souvent, un individu rendu à l'âge de 60 ans n'est plus en mesure de travailler, sa santé fait défaut après avoir peiné durant 20 ans dans un mine. Et il est inutile de penser qu'une personne de 65 ans peut vivre avec une pension de \$75 par mois; elle peut à peine exister.

Je comprends, comme l'a dit l'honorable ministre, qu'une baisse de l'âge requis pour toucher la pension de vieillesse occasionnerait une dépense supplémentaire. Très bien, monsieur le président, et il en serait de même dans le cas des allocations familiales; mais par ailleurs, ce serait une dépense qui vaudrait la peine d'être faite.

Monsieur le président, s'il s'agit d'une pension de vieillesse comme la dernière, où l'on a compensé les \$10 que l'on ajoutait par une nouvelle taxe, je n'en suis pas du tout, car on demanderait alors aux enfants de faire vivre les parents.

Si l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre fut traité de démagogue, il y a quelques années, pour avoir demandé que la pension de vieillesse soit augmentée de \$10, je prends le risque d'être traité de démagogue en suggérant à l'honorable ministre de puiser les crédits nécessaires à la Banque du Canada pour financer le crédit à la consommation. Et c'est là que je suggérerais à l'honorable ministre de bien vouloir apporter une attention particulière à mes remarques: il doit se servir de la Banque du Canada pour financer le crédit à la consommation, lequel ne doit pas porter intérêt; dans le crédit accordé à la production, très bien, car le prix de vente comprendra le coût de production, de même que l'intérêt que l'entreprise privée aura payé à la banque, mais le crédit à la consommation ne doit pas porter intérêt.

C'est là que je demande à l'honorable ministre de porter ses regards vers la Banque du Canada afin d'obtenir, sans intérêt, ces sommes d'argent de façon à pouvoir accorder une augmentation des pensions de vieillesse et des allocations familiales, pour que cet argent supplémentaire, qui passera entre les mains du consommateur, circule et fasse également circuler les biens. Cet argent, en fin de compte, retournera à sa fin naturelle et rentrera à la Banque du Canada. Mais le

temps qu'il aura circulé, il aura permis quoi? Tout doit tourner autour de la consommation et, remarquez bien ceci: l'argent n'est que la représentation des biens, de la valeur légale des biens. Au lieu d'aller chercher un quartier de lard pour acheter une douzaine d'œufs, on a institué un échange monétaire dont on se sert.

Monsieur le président, nous voulons, au fond, que le gouvernement «contrôle» son affaire mais qu'il finance le crédit à la consommation par l'intermédiaire de la Banque du Canada. Qu'on l'appelle pension de vieillesse ou dividende national, cela n'a aucune importance; mais que l'on se place en face de la réalité par rapport à la production existante ou à être écoluée, et que l'on considère qu'en faisant face aux besoins naturels existants, le crédit national n'en sera qu'amélioré par rapport aux besoins de la nation. En ce qui a trait aux allocations familiales, la situation serait la même.

Ici, je dois dire à l'honorable ministre qu'on a fait en France une étude au sujet d'une augmentation aux allocations—je crois que le ministre pourrait peut-être faire une enquête personnelle à cet effet—étude qui avait spécialement trait à l'augmentation de l'aide à accorder aux familles par rapport au nombre d'enfants. Or, après les diverses augmentations, il a été établi, en France, qu'il y a eu une diminution sensible des querelles de famille, des divorces et des chicanes, lesquels se produisaient par suite du fait que, le père de famille étant chômeur, il lui était impossible de se procurer l'argent nécessaire pour faire face aux besoins de la famille. Et il était inévitable qu'au bout d'un certain temps, une tension existât au sein même de la famille, suscitant des querelles, des divorces et obligeant le bien-être social à prendre charge des enfants. En fin de compte cela retombait encore sur le dos de l'État qui devait quand même les faire vivre.

Si le père et la mère ne travaillent pas, il faut tout de même que les enfants soient nourris, vêtus et abrités; c'est dire qu'il incombe à l'État de les faire vivre. Or, à un moment donné, l'État a donné une plus grande part de son revenu à la famille même, pour que celle-ci, en retour, subvienne à ses propres besoins. C'est ainsi qu'on a mis un peu d'ordre partout, dans les foyers de France.

Si le père ne travaillait pas, il avait au moins un revenu qui lui permettait de donner de la nourriture à ses enfants et, nécessairement, la mère de famille avait peut-être moins de raison de critiquer le père, bien que ce n'était peut-être pas la faute de ce dernier s'il ne travaillait pas.

La même situation se retrouve chez nous. A titre de député et de représentant des familles de ma circonscription, je suis en